

Ligue de soccer U8
Association de soccer de Masson-Angers (ASMA)
Règlements administratifs – Version 4 (Janvier 2011)

Création de notre ligue U8

En accord avec la résolution ASMA-20100111-05, l'ASMA a créé sa propre ligue U8 (interne à notre association). Cette dernière a débuté avec la saison estivale 2010.

- Elle se compose d'équipes mixtes (garçons et filles) de l'ASMA qui évoluent entre elles.
- Les catégories d'âge incluses dans cette ligue seront les U7 & U8.

Objectifs recherchés...

- La pratique amicale & équitable du soccer pour maximiser l'apprentissage de nos joueurs(ses).
- Maximiser la préparation de nos joueurs(ses) pour leur migration vers la ligue U10 de la LRSO.
- Préparer nos entraîneurs pour le côté entraînement (pratique) et le déroulement des parties U10 (LRSO).
- Former de futurs arbitres au sein de notre association.

Localisation des pratiques/parties

A moins d'avis contraire, les terrains suivants serviront pour la ligue U8 de l'ASMA.

- Pour les pratiques/parties... Terrains Jack-Eyamie no. 6, 7, 9, 10 & 11.
- Pour pratique seulement (si nécessaire)... Terrain Jack-Eyamie no. 8.

Pour savoir où se trouve le parc Jack-Eyamie et les différents terrains de soccer dans ce parc, SVP vous référez à la section « Terrains » de notre site internet au www.soccer-masson-angers.com.

Composition des équipes

En U8, le soccer se jouant à 7 joueurs, les équipes auront un maximum de 13 joueurs, idéalement 12 joueurs par équipe. La ligue pourra accommoder un maximum de 11 équipes.

Ces équipes seront mixte (composées de garçons et filles).

Les équipes seront divisées le plus équitablement possible, basées sur les évaluations des joueurs qui seront faites avant le début de la saison.

Équipement des joueurs

Chaque joueur devra porter :

- Un gilet, une paire de short et une paire de bas aux couleurs de l'ASMA (fournis par le club).
- Une paire de protège-tibia.
- Une paire de souliers de soccer (à crampons).

Chaque joueur devra aussi avoir avec lui une bouteille d'eau identifiée à son nom.

Équipement non permis :

- Tous bijoux (exception pour les bijoux Médic-Alert)
- Tous couvre-chefs (casquette, bandeau, bandana, etc.)

Pour ce qui est des gardiens, ces derniers pourront porter un gilet et des gants de gardien.

Déroulement globale de de la saison U8

- 1) Formation des équipes: en avril, évaluation des joueurs & joueuses afin de diviser équitablement les équipes.
→ Prendre note que la formation des équipes sera faite par le comité technique de l'ASMA.
- 2) Début de la saison : vers la mi-mai (dès l'ouverture officielle des terrains de soccer).
- 3) Pratiques & Parties se dérouleront les mardi & jeudi de chaque semaine, pendant 15 semaines.
- 4) Vers le début juillet... si nécessaire, ré-équilibre des équipes.
- 5) Fin de la saison... vers la fin août.

- Les équipes auront 2 séances de pratique/partie par semaine (un entraîneur agissant à titre d'arbitre pour la partie amicale).
- A partir de la 3^{ème} semaine (lors de la 6^{ème} séance), et aux deux semaines (à toutes les quatre séances) par la suite, la pratique/partie sera remplacée par une partie préparatoire au U10, arbitrée par un arbitre (selon les règles des parties U10 de la LRSO, soit deux demies de 25 minutes). Ces parties préparatoires au U10 seront précédées d'une séance de réchauffement de 25 minutes.

→ Ceci afin de maximiser la préparation des joueurs(ses) et des entraîneurs pour les parties de U10.

→ Prendre note que les parties avec arbitre serviront aussi pour former de nouveaux arbitres au sein de l'ASMA.

Chaque équipe sera assignée à un terrain (Jack-Eyamie no. 6, 7, 9, 10 ou 11), avec rotation entre les terrains, afin que les équipes alternent entre elles pour la séance pratique/partie et la partie préparatoire au U10.

Si jamais nous avons un nombre impair d'équipe dans notre ligue, une équipe aurait une pratique de 90 minutes sur le terrain Jack-Eyamie no. 8 à toutes les X soirées d'entraînement (X étant le nombre d'équipe dans la ligue U8).

Déroulement d'une séance dans la ligue U8

Pratique/Partie (sans arbitre)

- 18:30 – 19:25 : Pratique sur demi-terrain avec votre équipe.
- 19:25 – 19:30 :
 - Ramassage de l'équipement de pratique, fait par chaque équipe.
 - Vérification de l'équipement des joueurs, faite par l'entraîneur agissant comme arbitre.
- 19:30 – 20:00 :
 - Partie amicale (arbitrée par l'un des entraîneurs) entre les 2 équipes qui ont pratiqué sur le terrain.
 - Durée de la partie : 1 demie de 30 minutes.

Partie préparatoire pour le U10 (avec arbitre)

- 18:30 – 18:55 : Séance de réchauffement.
- 18:55 – 19:00 :
 - Ramassage de l'équipement, fait par chaque équipe.
 - Vérification de l'équipement des joueurs, faite par l'arbitre.
- 19:00 – 19:55 :
 - Partie amicale (arbitrée par un arbitre) entre les 2 équipes.
 - Durée de la partie : 2 demies de 25 minutes chacune (avec pause de 5 minutes entre les deux).

Annulation de séance (pratique/partie ou partie préparatoire au U10)

Toutes les séances ont lieu, beau temps, mauvais temps... cependant il se peut qu'une séance soit annulée pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Pour toutes séances, avant 15:00 durant la journée dans le cas où la ville ferme un terrain de soccer pour quelque raison que ce soit.
- Dans le cas de pratique/partie : Sur le terrain (à 18:30), avec consentement des entraîneurs sur le même terrain, dans le cas d'orage ou de présence d'éclairs.
- Dans le cas des parties préparatoires au U10 : Sur le terrain, décidée par l'arbitre, dans le cas d'orage ou de présence d'éclairs.

Il est à noter que toutes pratiques/parties (ainsi que toutes parties préparatoires au U10) annulées ne seront pas reprises durant la saison.

Règlements pour les parties

Durée des parties:

- La majorité des parties se dérouleront sur une demie de 30 minutes. Elles débuteront à 19:30.
- Pour les parties préparatoires au U10, il s'agira de 2 demies de 25 minutes, avec une pause de 5 minutes entre les 2 demies. Ces dernières débuteront à 19:00 (précédées d'une séance de réchauffement).

Les règlements suivants seront administrés par l'arbitre (ou l'entraîneur agissant à titre d'arbitre) lors de la partie :

- Les joueurs de l'équipe agissant à titre de « receveur » porteront un dossard par-dessus leurs gilets.
- Mise au jeu au début et après un but.
- Remise en touche (lors de la sortie du ballon via les lignes de côté).
- Coup de pied de but (lorsque l'équipe offensive sort le ballon du terrain via la ligne arrière).
- Coup de pied de coin (lorsque l'équipe défensive sort le ballon du terrain via la ligne arrière).
- Coup franc (après « une main » ou « rudesse par un joueur » sur le terrain, hors de la zone de réparation).
- Tir de pénalité (après « une main » ou « rudesse par un joueur » dans la zone de réparation).

Pour ce qui est des remises en jeu, les joueurs d'une équipe auront 2 chances pour réussir la remise en jeu. Si la remise en jeu est toujours invalide après la 2^{ième} chance, alors le ballon sera remis à l'équipe adverse.

Pour les changements de joueurs(ses) sur le terrain durant la partie, les règlements du U10 de la LRSO seront en vigueur. En résumé, l'entraîneur peut changer un ou plusieurs joueurs(ses), après avoir obtenu le consentement de l'arbitre, lors de l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Après un but,
- Lors d'un coup de pied de but ou remise en touche devant être fait par votre équipe,
- Lors d'une remise en jeu qui n'est pas à votre avantage mais pour laquelle l'équipe adverse a décidé de faire un changement de joueurs(ses).

En U8, il n'y aura pas de hors-jeu (i.e. aucun hors-jeu à la ligne centrale ou hors-jeu avec les défenseurs).

Autres considérations pour la partie amicale

Ces parties étant amicales et préparatoires pour la Ligue régionale de soccer de l'Outaouais (LRSO), aucune statistique de partie ne sera tenue.

De plus, avant la partie, il sera permis d'équilibrer les deux équipes (nombre de joueur par équipe) afin de s'assurer que les deux équipes aient des remplaçants sur les lignes de côté.

Les entraîneurs devront faire alterner les positions aux joueurs (afin que ceux-ci se familiarisent avec toutes les positions).

Si un joueur devait dominer lors d'une partie, l'entraîneur devra lui demander (à partir du milieu de la partie) de pratiquer son jeu défensif et ses passes. Il s'agit donc d'encourager fortement ce joueur à faire participer ses coéquipiers en le mettant à la défense, lui permettant de repartir le jeu et de passer le ballon à ses coéquipiers pour lancer l'offensive.